

vous proposent de devenir propriétaire d'un pavillon neuf à Chaumont

Pour qui ?

Pour des familles



n'ayant pas été propriétaire durant les deux dernières années



sous réserve des plafonds de ressources



Nombre de personnes	Revenu annuel imposable de référence	Equivalence actuelle net mensuel
1	23 688 €	2 230 €
2	31 588 €	2 980 €
3	36 538 €	3 450 €
4	40 488 €	3 820 €
5 et +	44 425 €	4 200 €

Quel type de logement ?



des pavillons individuels avec parcelle de terrain



Quels sont les avantages ?

SECURITE



pas d'apport obligatoire



double sécurisation en cas de défaillance :

- relogement
- rachat du bien

FINANCIER



opération pass-foncier



subvention de la collectivité territoriale (3 000 à 4 000 €)



T.V.A. à 5,5 %



prêt à taux zéro



paiement différé 30 000 € sur 25 ans

Comment visualiser les futurs pavillons ?



achat sur plan en VEFA (vente en état futur d'achèvement)



Qui construit ?



le promoteur «IMMOCOOP» construit avec l'appui d'un maître d'oeuvre local et des entreprises compétentes dans leur domaine d'activité. Les travaux sont vérifiés par un bureau de contrôle et sont couverts par une garantie décennale.



Qui réalise l'étude financière ?



PLURIAL (collecteur 1% logement) instruit les dossiers des demandeurs et les propose à la commune de Chaumont.



la commune de Chaumont délibère sur chaque dossier qu'elle retient pour octroyer une subvention.



Qui est l'organisme prêteur ?



partenaire et acteur de l'accession à la propriété, le Crédit Immobilier de France vous garantit un accompagnement personnalisé.



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE



Quel est le rôle de Chaumont HABITAT ?



CHAUMONT HABITAT
OPH

commercialise le produit et coordonne les différents acteurs.



ACCESSION SOCIALE

Conception Chaumont HABITAT
Mai 2010